

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard PARENT, Maire.

Etaient présents : PARENT Gérard, LEGRAND Céline, LEROY Guillaume, DEFRES Jérémy, DELANGE Guy, LECLERC Laure formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BIGARRE Marie-Josèphe, LECONTE Nathalie

Absents : RUEL Denis, LEBLOND Patricia.

Secrétaire de séance : LECLERC Laure

Fixation du montant des loyers des 13 et 13 bis rue de l'église.

M. le Maire présente les estimations de loyer faites par Mme la négociatrice de l'Etude de Maître Lefrançois de Quettehou.

Après examen des locaux de la situation et du contexte les loyers ont été évalués à :

- 300 € par mois pour le studio (13 bis rue de l'église)
- 450 € par mois pour l'appartement du 1^{er} étage (13 rue de l'église).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la mise en location de ces deux logements pour ces dits montants et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

Dérogation scolaire :

M. le Maire présente une demande de dérogation scolaire reçue en mairie de la part de Mme Lydie HUBERT pour sa fille Victoire HUBERT pour l'école de Montfarville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les dérogations ci-dessus, compte tenu des nouvelles réglementations en matière de participations scolaires, les frais de participation scolaire seront donc dus à hauteur de la moyenne départementale pour toutes les écoles qu'elles soient publiques ou privées, et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette délibération.

Informations et questions diverses :

- Matériel de désherbage subventionné par l'agence de l'eau.
- Engazonnement du cimetière pouvant être aussi subventionné.
- Les logements 13 et 13 bis rue de l'église ont reçu leur Consuel.
- Société ETEC vient à 16h00 le mardi 17 juillet pour évaluer les travaux à réaliser avant pose des installations.
- Devenir de la Boulangerie